

PRIX « ARA » DE BANDE DESSINÉE

Le journal ARA, comptant avec le soutien de la Direction Générale de Politique Linguistique et la collaboration de Norma Editorial, convoque la première édition du Prix ARA de bande dessinée en catalan afin de promouvoir et renforcer la présence de la langue catalane dans les nouveaux genres non fictionnels qui émergent actuellement dans le domaine de la bande dessinée pour adultes.

REGLEMENT DU PRIX ARA DE BANDE DESSINEE

1. Les auteurs âgés de plus de 18 ans et de toute nationalité peuvent concourir à ce prix. Les travaux devront répondre aux exigences suivantes:

-Être un texte original et non publié (travail n'ayant jamais fait l'objet d'une publication sous forme de livre, d'édition en ligne ou de série par la presse magazine).

-Écrit en catalan.

-Avoir un minimum de 8 pages et un maximum de 14.

-Être des œuvres non fictionnelles. Cette catégorie intègre le genre journalistique, d'essai, biographique et historique.

2. Envois. Les travaux devront être envoyés en format PDF au courriel premicomic@ara.cat. Le format de mise en page devra être 19x26 cm. Toutes interrogations et questions concernant le règlement devront également être formulées et envoyées à l'adresse mail suivante premicomic@ara.cat. Le délais d'admission des travaux sera définitivement clos le 31 août 2020.

3. Le jury sera réuni au cours de la première quinzaine du mois de septembre 2020 et sera composé par un représentant de l'Association des critiques et diffuseurs de bandes dessinées d'Espagne (ACDCómic), un représentant du journal ARA, un représentant de Norma Editorial, un représentant de la Direction Générale de Politique Linguistique de la Generalitat de Catalunya, un représentant de la Fédération des institutions professionnelles de la bande dessinée (Ficomíc) et une personne indépendante issue du monde de la culture, qui présidera le jury. Les promoteurs de ce prix se réservent la possibilité de confier à un comité de lecture la réalisation d'une présélection des œuvres reçues.

4. La dotation reçue par l'œuvre gagnante, unique et indivisible, sera de 10 000 euros. Il y aura également deux autres prix réservés pour les œuvres finalistes, chacun doté d'une somme de 750 euros. Le prix ne pourra être déclaré nul et le choix retenu par le jury sera définitif.

5. Publication. La participation au prix implique de la part des auteurs la cession non exclusive des droits de leurs œuvres afin qu'elles puissent être publiées dans un volume de compilation qui sera édité et distribué par Norma Editorial et dont ARA assurera la promotion auprès de ses lecteurs. Ce volume, présentant les œuvres gagnantes, comprendra également une sélection de 15 travaux ayant concouru au prix. Les auteurs de ces derniers recevront chacun 100 euros en contrepartie de la cession non exclusive de leurs droits de publication pour l'édition de cet ouvrage. La sélection des œuvres présentées par cet ouvrage sera établie conjointement entre ARA et Norma Editorial. L'ARA se réserve le droit de publier l'œuvre gagnante et ainsi que celles des finalistes dans ses colonnes.

6. Promotion. Les lauréats de la meilleure œuvre ainsi que les auteurs des œuvres finalistes s'engagent à participer aux événements de promotion du prix et de l'anthologie qui sera publiée par Norma Editorial. L'événement central sera une fête de proclamation des lauréats organisée par le journal ARA.